

Attignat /
Beaupont /
Bény / Béréziat
/ Bohas-Meyriat-
Rignat / Bourg-en-
Bresse / Bresse-Vallons
/ Buellas / Certines /
Ceyzérial / Cize / Coligny /
Confrançon / Cormoz / Corveissiat
/ Courmangoux / Courtes /
Curciat-Dongalon / Curtafond
/ Dompierre-sur-Veyle /
Domsure / Drom / Druillat
/ Foissiat / Grand-
Corent / Hautecourt-
Romanèche /
Jasseron / Jayat /
Journans /
La Tranclière
/ Lent /
Lescheroux /
Malafretaz
/ Mantenay-
Montlin
/ Marboz
/ Marsonnas
/ Meillonas
/ Montagnat /
Montcet / Montracol
/ Montrevel-en-Bresse
/ Nivigne-et-Suran /
Péronnas / Pirajoux /
Polliat / Pouillat / Ramasse
/ Revonnas / Saint-André-
sur-Vieux-Jonc / Saint-Denis-
lès-Bourg / Saint-Didier-d'Aussiat
/ Saint-Etienne-du-Bois / Saint-
Jean-sur-Reyssouze / Saint-Julien-
sur-Reyssouze / Saint-Just / Saint-
Martin-du-Mont / Saint-Martin-le-Châtel
/ Saint-Nizier-le-Bouchoux / Saint-Rémy
/ Saint-Sulpice / Saint-Trivier-de-Courtes
/ Salavre / Servas / Servignat / Simandre-
sur-Suran / Tossiat / Val-Revermont
/ Vandeins / Verjon / Vernoux
/ Vescours / Villemotier /
Villereversure /
Viriât

**Communauté d'Agglomération
du bassin de Bourg-en-Bresse**

RAPPORT ANNUEL de DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019

décembre 2019



Edito Page 3

Pour un cadre de vie durable et solidaire Page 6

- **1 / Mon Cap Energie**
- **2 / L'air intérieur des crèches**
- **3 / Le bassin d'orage**
- **4 / Pollution lumineuse et biodiversité**
- **5 / Nouveaux services de mobilités à l'échelle des 74 communes**
- **6 / Location de vélos : une offre renforcée**
- **7 / « Covoiturons d'urgence » : 10 entreprises pilotes**

Pour une économie durable et solidaire Page 11

- **8 / Réduction des consommations d'eau et de calories à Carré d'eau**
- **9 / Conseil en énergie partagé**
- **10 / Dynamiques commerciales de proximité**
- **11 / Destination touristique : un territoire de biens rares à proximité**
- **12 / Vaisselle réutilisable**

Pour la cohésion et la solidarité Page 16

- **13 / Le séminaire « Mon environnement, ma santé, notre climat »**
- **14 / La dynamique de groupe**
- **15 / Actions de sensibilisation à la Plaine Tonique**
- **16 / La ressourcerie : nouvelle boutique de Ceyzériat**

Pour mieux comprendre les finalités du développement durable Page 20

Edito

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de développement durable de la Communauté d'Agglomération. Ce document recense 16 actions menées par la collectivité en 2019.

Cadre de vie, économie, rénovation du bâti, cohésion sociale, notre champ d'intervention est vaste et notre engagement est plus que nécessaire. Marquée par de nouveaux épisodes de canicule, un automne particulièrement doux, cette année l'illustre encore. Le dérèglement climatique est une réalité d'aujourd'hui. Nous avons choisi d'agir pour ne pas avoir à subir toujours plus et à s'habituer à des conditions de vie dégradées.

Nous agissons à notre niveau en affirmant que la transition écologique est l'impératif qui doit conduire toutes nos politiques publiques. Le projet de territoire est justement construit sur ce pilier. Adoptés à l'unanimité par le conseil communautaire, ses grands principes guideront l'action communautaire d'ici à 2025.

Pour autant, nous ne pouvons pas être seuls à relever le défi d'un développement durable du territoire. C'est pourquoi, nous poursuivons le financement d'initiatives locales et citoyennes. L'action collective comme les actions individuelles sont les réponses aux exigences générées pour garder un territoire agréable et durable.

**Le Président,
Jean-François Debat
Maire de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes**

**Yves Cristin
Conseiller délégué au développement durable et à l'environnement**

1 / Mon Cap Energie, un service d'aide à la rénovation énergétique des logements

L' élu référent *Christian Chanel*

Mon Cap Energie est un service destiné aux propriétaires de logements privés (maison individuelle ou appartement en copropriété). Sa mission consiste à **informer/conseiller le particulier dans son projet de rénovation énergétique** (conseils de 1^{er} niveau gratuits), puis de **l'accompagner tout au long de la démarche** afin d'optimiser l'**efficacité énergétique de la rénovation** (prestation payante comprenant : visite-diagnostic du logement, préconisations de travaux, mise en relation avec les entreprises, analyse des devis, montage financier, mobilisation des financements, valorisation des certificats d'économie d'énergie).

Coût forfaitaire pour le propriétaire de 150 euros (2^{ème} niveau).

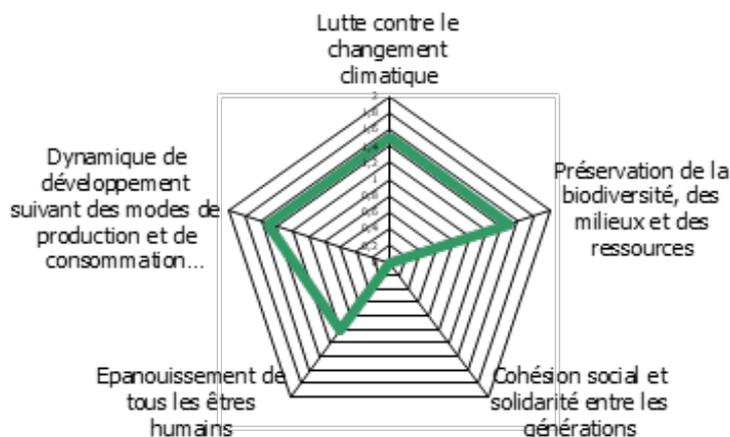


CHIFFRES CLÉS 2019

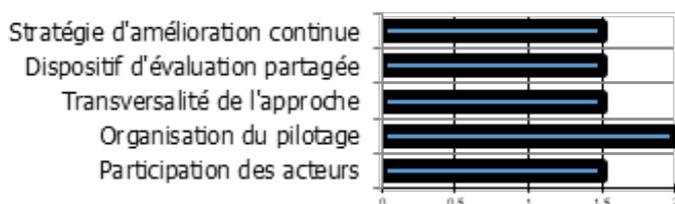
- 1 414 ménages conseillés
- 353 logements ont bénéficié d'un accompagnement complet du projet de rénovation dont 75 maisons individuelles
- 4 millions d'euros de travaux générés

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



Objectif 2020

Augmenter le nombre de ménages accompagnés en maisons individuelles et la part des travaux réalisés.

2 / Maîtrise de la qualité de l'air intérieur des crèches et centres de loisirs

L' élu référent *Alain Bontemps*

La moitié des enfants de moins de 6 ans passe **20% du temps hebdomadaire dans une crèche ou une autre structure d'accueil collectif**. Aussi **la qualité de l'air que l'enfant y respire est importante à maîtriser** d'autant qu'il est plus vulnérable qu' un adulte. En effet leur système respiratoire n'est pas mature, son exposition est plus importante car ses besoins physiologiques nécessitent plus d'apport en oxygène, il élimine moins rapidement les polluants passés dans l'organisme.

Or l'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur.

Cette pollution peut provoquer allergies, asthmes et autres pathologies respiratoires.

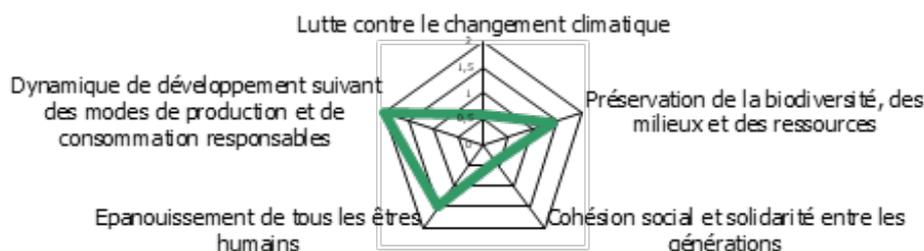
Afin de **garder un air le plus sain possible**, la CA3B réalise un diagnostic dans ses crèches et centres de loisirs pour mettre en œuvre un plan d'actions.

Cette opération doit aussi permettre de **sensibiliser les parents à cette problématique pour qu'eux-mêmes adoptent de nouveaux gestes à domicile.**

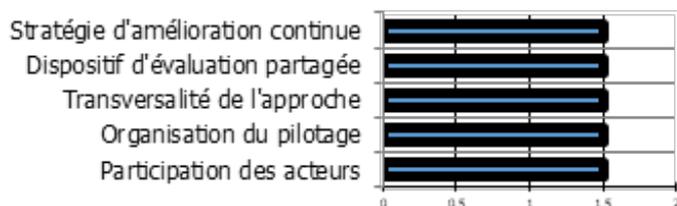


Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



Objectif 2020

Etablir des protocoles d'entretiens / de ventilation..., utiliser des produits éco-labellisés, réaliser des travaux sur les ventilations / ouvrants (portes et fenêtres...).

CHIFFRES CLÉS 2019

- 12 sites concernés



3 / Construction d'un bassin d'orage au Pont des Chèvres

L'élue référente *Isabelle Maistre*



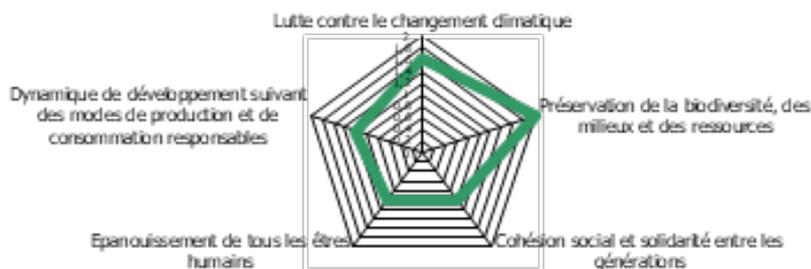
Le réseau d'assainissement du centre-ville de Bourg-en-Bresse est un réseau unitaire qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Par temps de pluie un déversoir d'orage situé au carrefour de la rue du Pont des Chèvres et du boulevard Edouard Herriot permet de délester le réseau vers la Reyssouze. Afin de **préserver la qualité de la rivière et de respecter la réglementation, un bassin de stockage-restitution est en construction.** Il permettra de **stocker une grande partie du volume** actuellement déversé en rivière et de le **restituer peu à peu vers la station d'épuration.** Il aura l'avantage de stocker le premier flux généré par une forte pluie, flux qui s'avère être le plus chargé et le plus préjudiciable pour le milieu naturel.

L'objectif est de limiter les déversements en rivière à maximum de 12 par an, au lieu des 50 à 70 actuels. Il s'agit donc d'un ambitieux programme de protection du milieu naturel.

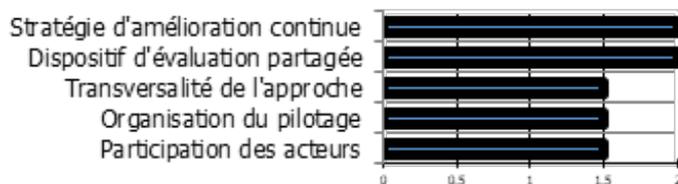
L'inauguration est prévue le 15 janvier 2020.

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- 6 500 m³ de stockage
- 23 m de profondeur
- 18 mois de travaux



Objectif 2020

Mettre en service et suivre le fonctionnement de l'ouvrage, avec évaluation de son impact.

4 / Pollution lumineuse et biodiversité

L'élue référente *Brigitte Morellet*

Cette action est intégrée à l'animation du **site Natura 2000** Revermont et Gorges de l'Ain, porté par la CA3B depuis 2018. **Une vingtaine d'espèces de chauve-souris** est présente dans le Revermont dont 8 espèces prioritaires à protéger (inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat Faune Flore). **La pollution lumineuse** est l'une des principales causes de disparition des chiroptères en France (impacts négatifs des éclairages sur les gîtes, obstacle à la connectivité pour les espèces lucifuges...). Un travail sur la **réduction de la pollution lumineuse** dans le Revermont, territoire à fort enjeux de préservation des chiroptères, a donc été mis en œuvre en partenariat avec La Ligue de Protection des Oiseaux et la France Nature Environnement. **Des temps de travail** avec les élus des communes du Revermont ainsi qu'**une soirée de sensibilisation du grand public** le 21 août 2019 à Nivigne-et-Suran, ont été réalisés dans le cadre de cette action. Ce projet est financé par l'Union Européenne et l'Etat dans le cadre de Natura 2000.

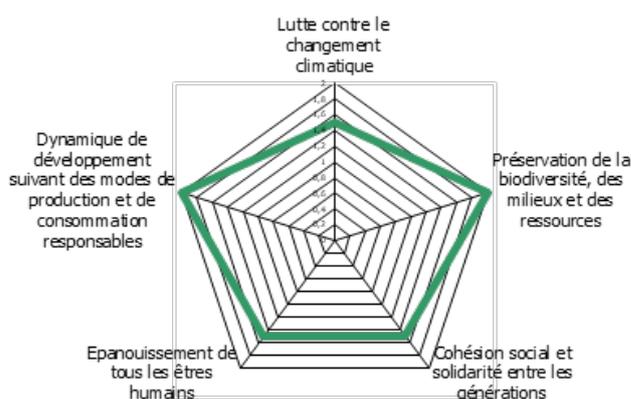


CHIFFRES CLÉS 2019

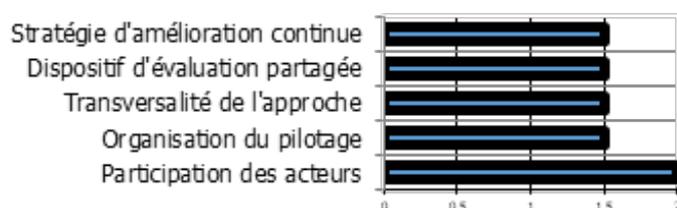
- 20 espèces de chauves-souris dans le Revermont
- 70 personnes présentes lors de la soirée de sensibilisation
- 14 des 24 communes du site Natura 2000 procèdent déjà à des actions de réduction de l'éclairage public
- 3 interventions pédagogiques dans les écoles (Neuville-sur-Ain, St-Martin-du-Mont, Simandre-sur-Suran)

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



Objectif 2020

Préserver les populations de chauve-souris du Revermont, réduire les consommations d'énergie, améliorer le cadre de vie.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

5 / Nouveaux services de mobilités à l'échelle des 74 communes

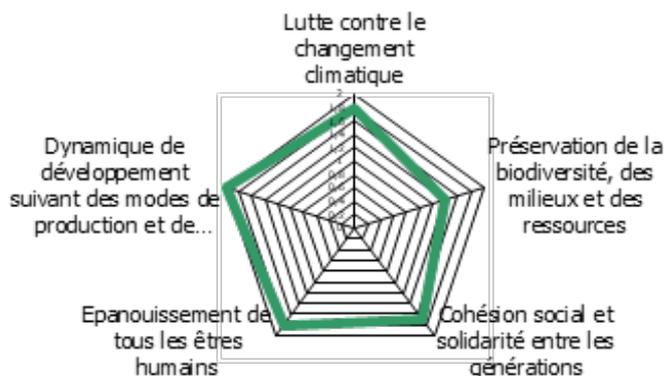
L'élu référent *Guillaume Fauvet*

Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public Transports en vigueur depuis début 2019, la Communauté d'Agglomération a souhaité **développer les offres de mobilités sur l'ensemble de son territoire**. Pour cela, **deux nouveaux services ont été créés** :

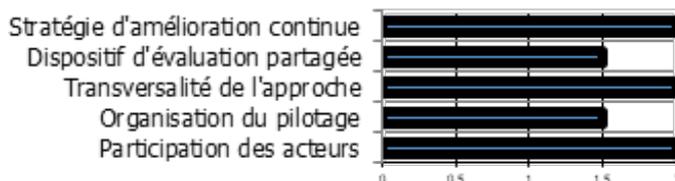
- **Rubis' Plus** : afin de proposer une cohérence d'offres sur le territoire, le service de transport à la demande est élargi aux **74 communes**, depuis septembre 2019. Le service est assuré pour **7 secteurs géographiques correspondant à une logique de flux de déplacements**. Les habitants des communes peuvent, à des horaires déterminés, se rendre à Bourg-en-Bresse ou dans l'un des pôles d'attractivité de leur secteur. Selon les secteurs, les habitants bénéficient de 3 à 5 départs par jour.
- **Rubis' Covoit** : la Communauté d'Agglomération s'est engagée à **favoriser le co-voiturage entre particuliers**, en proposant une **application** dédiée pour son territoire. Cette interface est intégrée à l'application du réseau Rubis et permet **un co-voiturage programmé et dynamique**. Les usagers peuvent proposer des trajets gratuitement ou être rémunérés (maximum de 2€ par trajet).

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- Près de 1700 voyages réalisés en transport à la demande pour le mois de septembre 2019 (1^{er} mois de lancement du service Rubis' Plus), soit plus de 17 000 km.

Objectif 2020

Continuer de développer les services de mobilités permettant d'assurer le report de la voiture individuelle vers les modes collectifs. Augmenter le nombre d'usagers du service de covoiturage.



6 / Location de vélos : une offre renforcée

L'élu référent *Guillaume Fauvet*

sur liste d'attente. Ce service est en **constante progression depuis son lancement en 2014** avec un nombre de contrats annuels qui a fait plus que doubler.

Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public Transports en vigueur depuis début 2019, un système de vélos en libre-service Rubis'Vélo est proposé à Bourg-en-Bresse, Viriat, Péronnas et Saint-Denis-lès-Bourg. **100 vélos sont répartis sur 19 stations et disponibles 7j/7 et 24h/24.** Ces deux offres de location de vélos sont complémentaires.

Les vélos de La Station

couvrent des besoins pouvant aller jusqu'à plusieurs mois. Les vélos sont ramenés au domicile des usagers et ceux-ci en disposent où ils le souhaitent, quand ils le souhaitent.

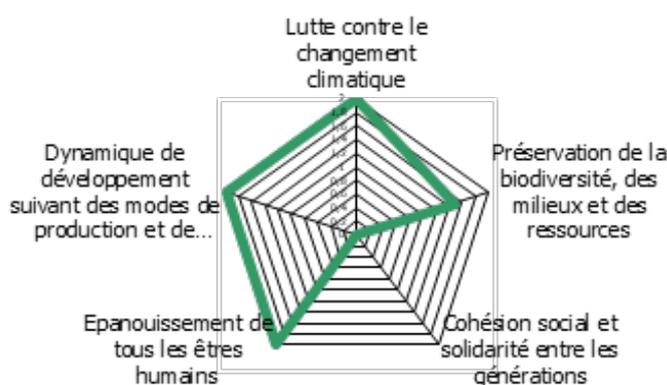
Les Rubis'Vélos permettent quant à eux des déplacements sur la zone urbaine et les trajets se font en fonction de la localisation des stations. L'objectif est que les vélos soient systématiquement raccrochés à l'issue d'une course et donc disponibles pour de nouveaux usagers.

La Communauté d'Agglomération continue de **développer son offre de location de vélos sur le territoire.**

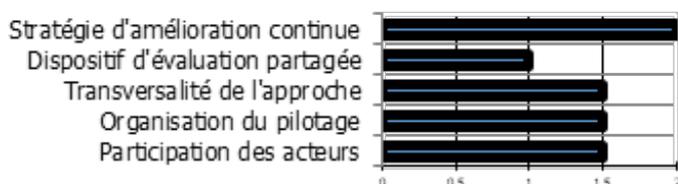
A La Station, l'achat de **42 nouveaux vélos à assistance électrique** a renforcé le service en place en donnant **accès à la location** pour les nombreuses personnes inscrites

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

La Station

- 176 vélos en location, dont 120 vélos à assistance électrique
- 640 contrats de location en 2018

Rubis' Vélo

- 100 vélos
- 19 stations
- 4 communes desservies

Objectif 2020

Continuer d'assurer le déploiement de l'offre vélo sur le territoire et l'adapter aux besoins des habitants et usagers.

7 / Covoiturons d'urgence : 10 entreprises « pilotes »

L'élu référent *Jean-Luc Luez*



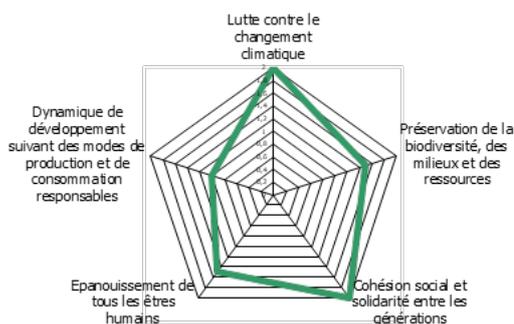
Le **Conseil de développement de la CA3B, instance participative constituée de bénévoles**, représentant les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, environnementaux et associatifs, s'est **autosaisi de l'urgence climatique**. Après l'approbation des élus de la CA3B, « Amener les entreprises à s'engager en faveur du **covoiturage domicile-travail et du télétravail** » est l'une des propositions qui a pu être mise en place par le conseil de développement avec l'aide de l'ALEC 01. Des cartographies et des réunions d'informations ont été organisées dans les entreprises d'octobre à décembre 2019.

10 entreprises pilotes : Renault Trucks, Biscuits Bouvard, TEREVA, Dynacité, l'Hôpital Fleury, le CPA, la CAF, la Préfecture, la DDT, Ville de Bourg-en-Bresse.

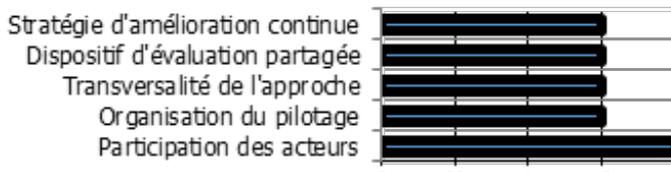
Elles emploient près de **7000 salariés** à comparer aux 60 700 actifs du territoire. A noter que chaque entreprise est représentée dans les réunions communes par un dirigeant et un membre des instances représentatives des salariés. Le travail commun constituera un socle sur lequel d'autres entreprises viendront s'agréger ainsi que les particuliers. Cette initiative a été présentée le 16 novembre 2019 à la **convention citoyenne pour le climat, à Paris**.

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- 5% environ des personnes utilisent le covoiturage pour se rendre au travail en France
- 27% des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont dues aux déplacements

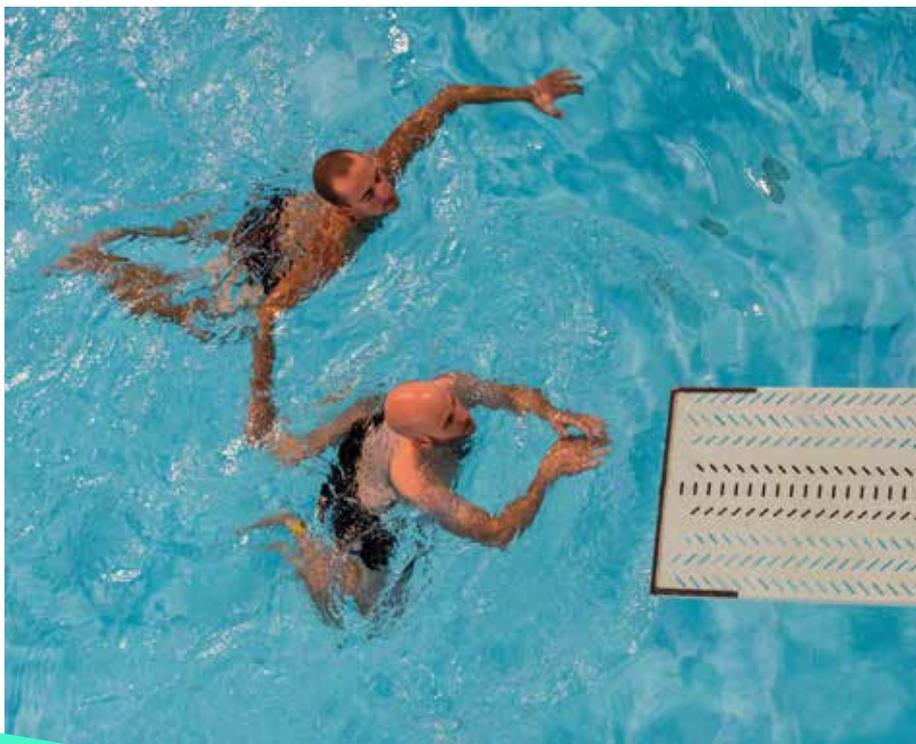


Objectif 2020

Poursuivre cette action pour augmenter le nombre de covoitureurs et de personnes en télétravail sur les entreprises du territoire.

8 / Réduction des consommations d'eau et de calories à Carré d'Eau

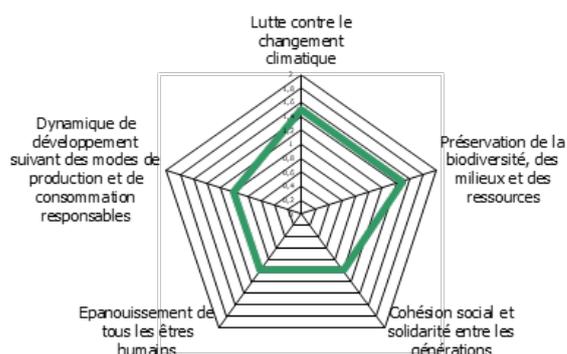
L'élu référent *Eric Thomas*



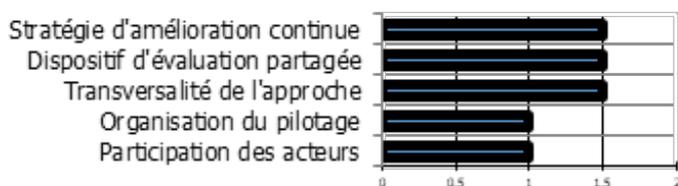
En 2014, le centre nautique Carré d'Eau a été équipé d'un système qui permet de récupérer les calories et une partie de l'eau des bassins. Une dérivation du système de traitement d'eau permet un échange thermique entre les eaux d'entrée et de sortie. Une partie des eaux de sortie est récupérée pour laver les filtres des bassins. La mise en place de ce système a également favorisé l'amélioration des conditions de travail des agents de maintenance en leur permettant de finir leurs journées de travail à 20h30 au lieu de 22h.

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



Objectif 2020

Installer la nouvelle génération du système de récupération de calories financée dans la cadre d'un contrat d'économie d'énergie.

CHIFFRES CLÉS 2019

- 140 000 MWh et 20 000 m³ d'eau économisés en 5 ans



9/ Conseil en énergie partagé

L'élu référent *Yves Cristin*

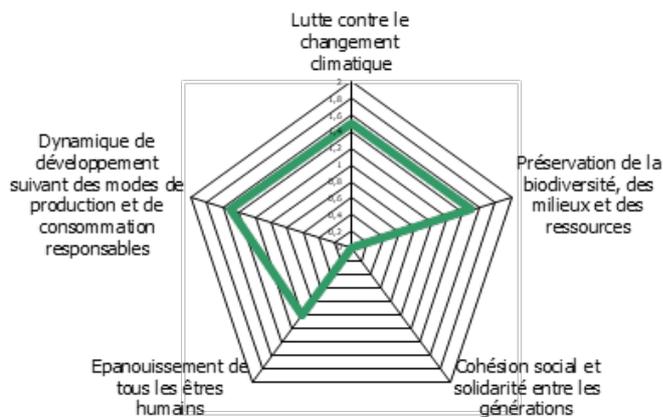
Le conseil en énergie partagé (CEP) est un dispositif créé par l'ADEME, qui **permet de faire appel aux compétences d'un technicien spécialisé en énergie**. Ainsi, **les communes volontaires** peuvent bénéficier à moindre coût d'une **assistance « énergie »** et **optimiser la performance énergétique de leur patrimoine communal ou de leur éclairage public**.

Cette année 2019, plusieurs diagnostics énergétiques ont été réalisés ou sont en cours. Plusieurs projets ont été également travaillés tels que rénovation globale, remplacement de chaudière, guide de bonnes pratiques, analyse de températures, thermographies, potentiel photovoltaïque.

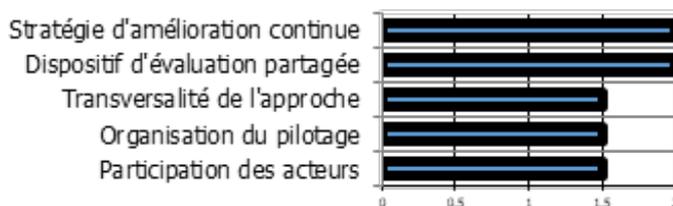


Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- 28 communes engagées dans la démarche
- 26 € /habitant/an en moyenne de coût énergétique pour les communes de moins de 2 000 habitants, 36 € pour les communes de plus de 2 000 habitants



Objectif 2020

Au moins 10 communes de plus engagées dans le dispositif.
Nouveauté : prestation qualité de l'air intérieur.

10 / Dynamiques commerciales de proximité

L' élu référent *Thierry Moiroux*

POLLIARTISANS
Les artisans de Polliat au service de vos PROJETS

“Cheq'Tonic”

Centre
Commerces
Bourg
Le CŒUR de VILLE BOUGE pour VOUS

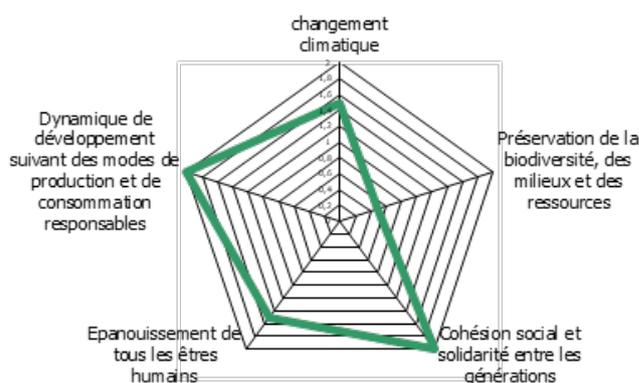
Association
des commerçants
et artisans
de Ceyzériat

**ECO
Tonic**
commerçants & artisans
www.ecotonic.fr

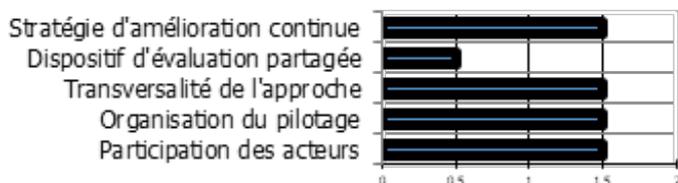
L'économie locale a toute sa place dans la transition écologique. **Consommer en local réduit le transport de marchandises, favorise l'emploi et limite les déplacements.** La CA3B a choisi d'accompagner les associations de commerçants et artisans du territoire qui développent **des projets en commun.** Elle souhaite ainsi **susciter une consommation de proximité.** **La CA3B prend en charge 50% des projets.** En 2019, elle a retenu les projets de 5 associations représentant 400 entreprises.

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- 12 associations de commerçants et artisans ciblées
- 5 associations retenues sur cette opération, représentant 400 entreprises
- 51 000 € : budget global pour les 5 projets

Objectif 2020

Accompagner d'autres associations candidates pour améliorer la cohésion des dynamiques sur le territoire. Renforcer la prise en compte du développement durable dans les projets des associations.

11/ La destination touristique : un territoire de biens rares à proximité

L'élue référente *Monique Wiel*

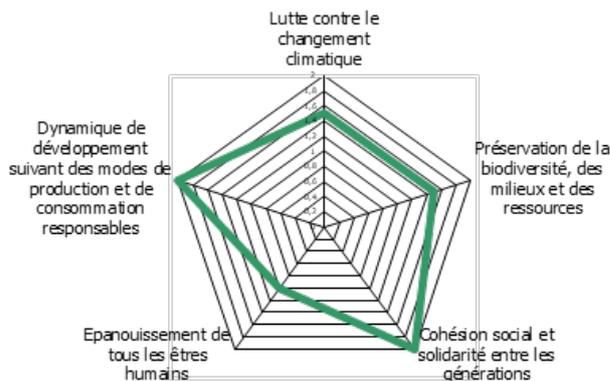


La destination touristique se définit comme :
un **ailleurs proche**, un **concentré de pépites** et de **trésors cachés, accessibles** qui proposent aux visiteurs **découvreurs-curieux-désireux** de prendre le temps, de faire des rencontres surprises et inattendues qui les invitent à vivre et partager une expérience unique avec les sens.
Ce positionnement touristique est basé sur des **valeurs de relation** : la proximité, la convivialité, l'authenticité et sur des **valeurs de compétences** : les savoir-faire

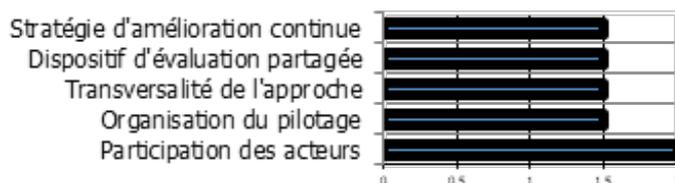
traditionnels locaux et les filières d'excellences (agro-alimentaire, mécanique, numérique, bois).
Cette **stratégie touristique** s'adresse d'abord à une clientèle de proximité, aux habitants, familles et seniors actifs.
Un territoire où l'on réapprend à prendre le temps, à découvrir toutes ses richesses patrimoniales, à savourer la nature... et où le développement est raisonné !

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- 4 millions de personnes habitent à moins de 2h du territoire
- 1 tourisme de « biens rares » en opposition au tourisme de masse



Objectif 2020

Mettre en place des actions pour conquérir une clientèle proche, plutôt que de développer des marchés lointains.

12 / Utilisation de vaisselle réutilisable sur les évènements

L'élu référent *Alain Mathieu*

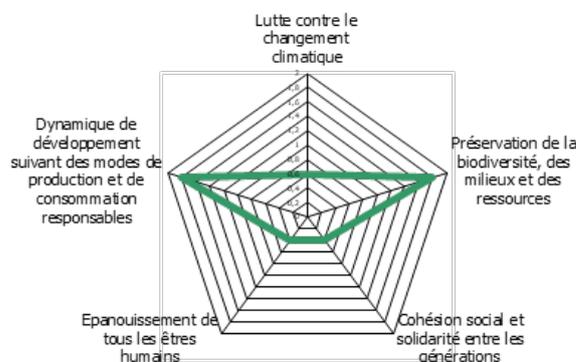


La vaisselle réutilisable, notamment le gobelet, en remplacement de la vaisselle jetable a pour intérêt de réduire la quantité de déchets produite sur un évènement, d'améliorer la propreté du site, de préserver nos ressources naturelles et de sensibiliser à la réduction des déchets. La Communauté d'Agglomération a choisi d'être **partenaire** des gros

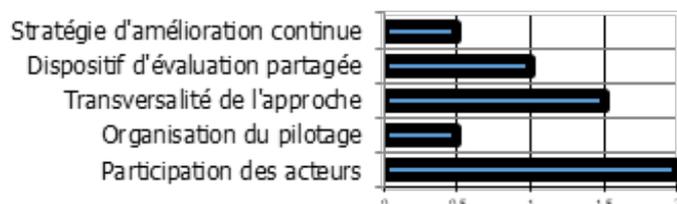
évènements (type fête de la musique à Bourg-en-Bresse), et de **soutenir financièrement** les associations qui recourent à la location de **vaisselle réutilisable** pour leurs évènements.

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- A partir de 7 réutilisations, le gobelet lavable devient préférable au gobelet jetable plastique (en prenant en compte tout le cycle de vie du produit, en calculant la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau)
- Il est réutilisable jusqu'à 150 fois
- 44 associations (de janvier à octobre 2019) soutenues financièrement par la CA3B.+ de 80 000 éléments de vaisselle loués, dont + de 60 000 gobelets.

Objectif 2020

Développer la mise à disposition de gobelets par les pôles territoriaux et éventuellement par les communes.

13 / Séminaire : « Mon environnement, ma santé, notre climat »

L'élu référent Yves Cristin



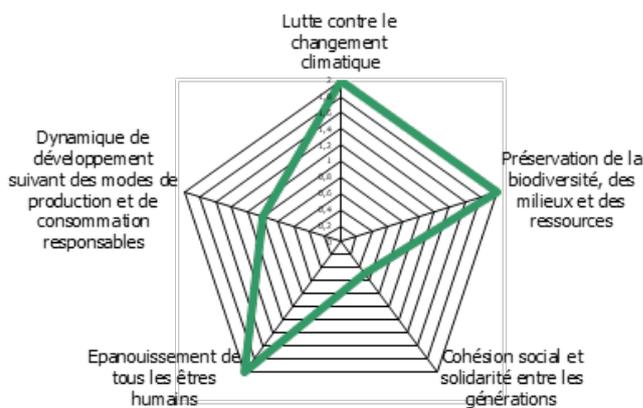
Organisé le 10 avril 2019, ce temps de travail marquait la fin de la réalisation d'un **cycle de 3 séminaires de travail dédiés à la Transition Ecologique**, à destination des élus et des membres du conseil de développement. Le premier temps était dédié à la **réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre**. Le second, au **développement des énergies renouvelables** et

le 3^{ème} avait pour but de **traiter les sujets de la protection de la santé, de la qualité, de l'air de l'eau et de la biodiversité**.

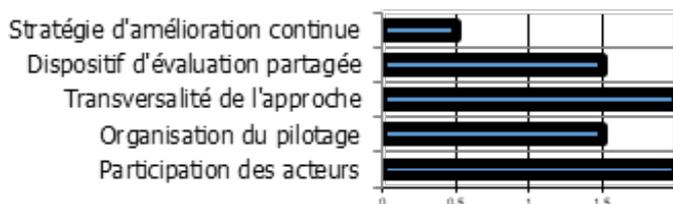
A partir de stands thématiques, les participants ont pu se projeter à l'**horizon 2030** en débattant sur des propositions d'actions effectuées par les experts. Ces propositions ont été volontairement conçues pour être parfois incongrues ou très pertinentes, pour créer le débat.

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- 38 participants
- 2 profils cibles : élus et membres du conseil de développement
- 4 ateliers : biodiversité, eau, air et adaptation aux changements climatiques
- 1 création graphique reprenant le cycle des 3 séminaires
- 1 buffet 100% bio local et zéro déchet



Objectif 2019

Proposer un programme d'actions qui découlera des échanges réalisés.

14 / Formation des agents CA3B aux dynamiques de groupe

L'élu référent Yves Cristin

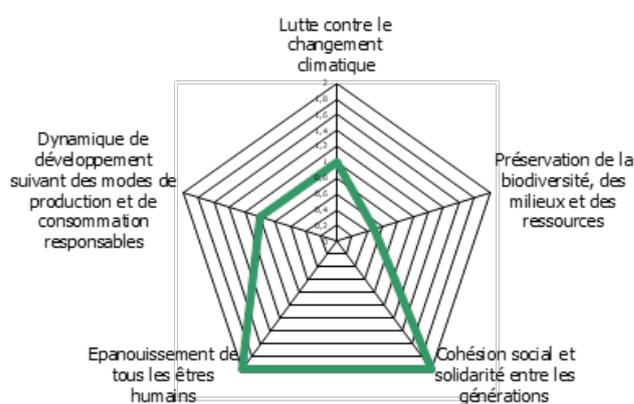


L'élaboration du projet de territoire a représenté un axe de travail important en 2019. La **transition écologique a été identifiée comme l'un des 2 axes forts et transversaux de ce projet**. Pour construire le projet de territoire, il était nécessaire de **réunir les acteurs du territoire, sur chacune des 15 thématiques concernées**. Or, pour accompagner le changement vers la transition écologique, **la méthode de travail est toute aussi importante que le contenu**.

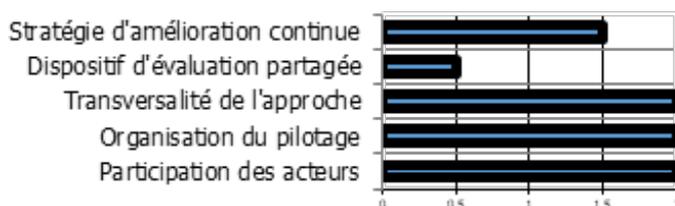
Pour cela, il a été proposé aux agents de la CA3B en charge de l'élaboration du projet de territoire, d'être formés en tant qu'**animateurs aux dynamiques de groupe, pour découvrir des méthodes d'animations participatives permettant l'émergence d'idées en collectif**. Après un premier groupe d'agents formés en juillet 2018, un nouveau groupe d'agents a suivi cette formation en octobre 2019.

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



Objectif 2020

Développer des temps de concertation entre agents formés pour partager plus régulièrement les réussites et les erreurs à éviter.

CHIFFRES CLÉS 2019

- 24 agents formés + 4 managers
- Plus de 30 réunions organisées en format dynamique de groupe



15 / A la Plaine Tonique, des actions au quotidien pour conserver le Pavillon bleu

L'élue référente *Monique Wiel*

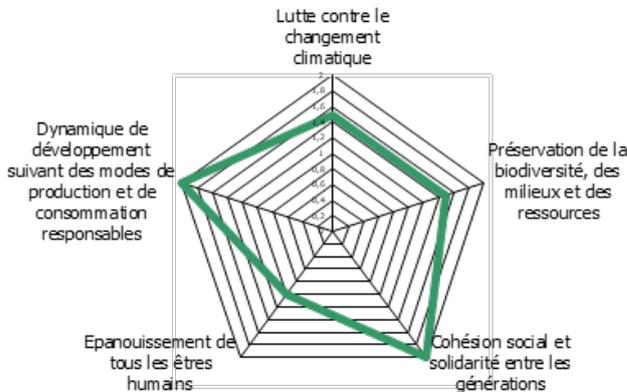
La Plaine Tonique œuvre toute l'année pour conserver le **label Pavillon bleu** et sensibiliser toujours plus le public. En 2019, des guides Lacs et rivières ont été distribués aux touristes **pour adopter les « bons gestes »** ainsi que 180 cendriers de plage. Des affiches ont été mises en place pendant la

saison estivale pour utiliser des produits d'hygiène biodégradables tels que les shampoings, gels douche ou savons dans les douches de plage. Enfin, le jeu coopératif et éducatif « **playa playa** » de Biovia a été souvent utilisé pour les enfants lors d'animations.

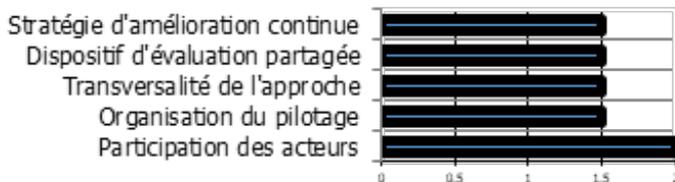


Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- 500 mètres de plage labellisés Pavillon bleu
- 7 années consécutives d'obtention du label



Objectif 2019

Projet de requalification Plaine Tonique démarche HQE Aménagement et étude sur la qualité de l'eau.



16 /La ressourcerie : nouvelle boutique

L'élu référent *Alain Mathieu*

Afin de réduire les déchets, et éviter le gaspillage, la Communauté d'Agglomération favorise le réemploi, pour offrir **une nouvelle vie aux « produits »** en bon état :

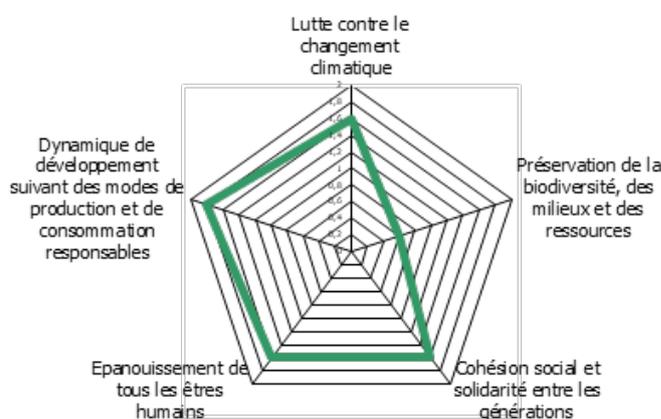
- les vêtements, chaussures, linges de maison, maroquinerie,... grâce à la **collecte des textiles usagers**
- les livres, vaisselle, électroménagers, meubles, jouets,... grâce à la **ressourcerie La Retap' .**

Les articles collectés sont triés, éventuellement remis en état (sauf pour les textiles), et revendus à petits prix dans les magasins d'articles d'occasion du territoire (Frip'One, O fil du Temps, Emmaüs Bourg, Emmaüs Servas, Micronov et enfin la **boutique de La Retap' créée à Ceyzériat**).

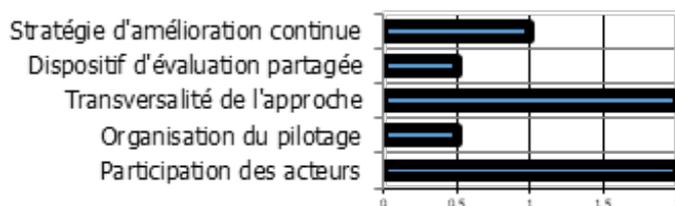
Les articles collectés mais non vendus (trop abîmés, hors d'usage, ne trouvant pas preneur), sont orientés vers les filières de recyclage.

Evaluation de l'action

- Au regard des finalités du développement durable



- Au regard des modalités de construction du projet



CHIFFRES CLÉS 2019

- 9 déchèteries du territoire permettent aux usagers de déposer leurs objets et équipement en bon état ou facilement réparables
- + de 150 conteneurs textiles répartis sur le territoire
- En 2018, 247 tonnes de produits collectés par la ressourcerie La Retap' dont 72 % réemployées
- En 2018, 718 tonnes de textiles, linges de maison, chaussures collectés dont 30 % réemployées



Objectif 2019

Développer le réemploi sur le secteur de Saint-Trivier de Courtes.
Ouvrir une nouvelle boutique de vente d'articles d'occasion à Montrevel-en-Bresse.



Pour mieux comprendre les finalités du développement durable

L'intégration du développement durable

L110-1 du code de l'environnement modifié par la loi Grenelle 2 :

L'objectif de développement durable répond à cinq finalités :

1. **La lutte contre le changement climatique** et la protection de l'atmosphère
2. **La préservation de la biodiversité**, la protection des milieux et des ressources
3. **L'épanouissement de tous les êtres humains**
4. **La cohésion sociale** et la solidarité entre territoires et entre générations
5. Des dynamiques de développement suivant des **modes de production et de consommation responsables**

La gouvernance du développement durable inclut cinq « éléments de démarche » :

La participation de la population et des acteurs locaux, par souci de démocratie mais aussi d'efficacité

L'organisation du pilotage : portage politique fort, mobilisation des services, définition du rôle des partenaires...

La transversalité du questionnement et des réponses

L'évaluation, dès la phase de conception d'un projet, par l'explicitation de ses objectifs et des transformations attendues du territoire, qui seront mesurées

Une stratégie d'amélioration continue : les défis sont immenses.

Avec le soutien financier pour certaines actions de



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Contact : Carole Bertrand, chargée de mission Développement durable et démocratie de proximité
carole.bertrand@ca3b.fr



GRAND  **bassin de**
BOURG-EN-BRESSE
communauté d'agglomération

3 avenue Arsène d'Arsonval - CS 88000
01008 Bourg-en-Bresse cedex

Tél. : 04 74 24 75 15

www.grandbourg.fr